

CODE DE VIE





TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	3
Mission	4
Vision éducative.....	4
Respect	6
Solidarité.....	7
Curiosité	8
Modèle d'intervention	10
Classification des comportements	11
Panier d'interventions et conséquences possibles	12
Code de vie.....	14
Présence à l'école	14
Ponctualité	15
Objets électroniques autorisés.....	16
Code vestimentaire.....	18
Intégrité intellectuelle (plagiat, collusion et tricherie).....	22
Absences nombreuses lors d'évaluations.....	23
À consulter aussi.....	23



PRÉSENTATION

Le Collège Notre-Dame considère que chaque élève a droit à un environnement sain, sécuritaire et épanouissant.

Notre Code de vie a été élaboré dans une approche éducative selon laquelle les comportements s'enseignent et se développent dans un milieu bienveillant. Il s'inscrit dans une perspective préventive et formative, visant à accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences socioémotionnelles et de leur sens des responsabilités.

Appuyé sur nos valeurs de respect, de solidarité et de curiosité, ce modèle d'intervention est étroitement arrimé au profil de sortie de l'élève et au développement de ses forces. Il privilégie des actions cohérentes, durables et adaptées aux besoins des élèves.

Tous les membres du personnel contribuent activement à la mise en œuvre du Code de vie en intervenant auprès des élèves afin d'assurer le respect des engagements qui y sont énoncés. Celui-ci s'applique en tout temps, tant au sein de l'établissement que lors des activités organisées par le Collège, qu'elles se déroulent sur place ou à l'extérieur.

Plus qu'un cadre de règles, ce code se veut un véritable mode de vie, constituant un levier essentiel pour soutenir le développement global des élèves et les préparer à devenir des citoyennes et citoyens engagés, compétents et ouverts sur le monde.

Le collège se réserve le droit de modifier sans préavis le présent Code de vie et ses annexes au besoin.

MISSION

Former l'esprit, le cœur et le corps des jeunes,
et les préparer à contribuer positivement à la société.



VISION ÉDUCATIVE

Être un milieu de vie adapté à la réalité
d'un monde en mouvement afin de former
des personnes bienveillantes, responsables,
équilibrées et épanouies.

Ici, on travaille nos forces :

créativité



collaboration



**habiletés
cognitives**



**intelligence
émotionnelle**



Voici les quatre
grandes forces
mises de l'avant
au Collège.

Implique-toi au sein de
la communauté du
Collège pour développer
les tiennes.

ND COLLÈGE
NOTRE-DAME

RESPECT

Agir dans la bienveillance avec autrui comme avec soi-même.

Respecter les lieux et l'environnement pour le mieux-être de toutes et tous.



Engagements

- J'agis dans la bienveillance et le respect avec autrui comme avec moi-même.
- Je respecte mon milieu de vie et ses règles pour le mieux-être de toutes et tous.

Comportements attendus

- Je me présente à l'école tous les jours prévus au calendrier et durant toutes les périodes de la journée.
- J'arrive à l'heure.
- J'arrive avec tout mon matériel.
- Je porte l'uniforme scolaire de façon conforme au Code vestimentaire.
- Je me déplace calmement sans bousculade ni chamaillage.
- Je circule dans les endroits autorisés, et ce, dans les limites du terrain.
- Je m'exprime au moment opportun ou lorsqu'on me donne le droit de parole.
- Je m'exprime poliment, dans un langage respectueux, bienveillant et en ayant une attitude réceptive.
- Je prends soin du bien des autres, des équipements, du matériel et des lieux.
- Je mange aux endroits autorisés et ramasse mes déchets.





SOLIDARITÉ

Faire preuve d'altruisme et s'engager au sein de la communauté.

Favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance au Collège.

Engagements

- Je contribue positivement à la vie du Collège.
- Je représente positivement le Collège.
- Je collabore avec mes pairs et les membres du personnel.
- Je manifeste de l'ouverture envers les autres et leurs différences.

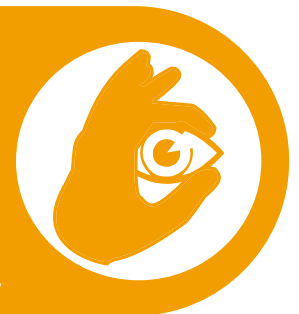
Comportements attendus

- Je réponds positivement aux demandes tous les adultes de l'école.
- Je traite les autres et leur travail avec considération.
- Je respecte mes engagements.
- Je signale tout comportement qui nuit aux autres ou à mon milieu de vie.
- Je règle mes conflits de manière constructive et respectueuse.
- J'offre mon aide sans condition.



CURIOSITÉ

Par le développement de soi, chercher à devenir une citoyenne ou un citoyen responsable, tant sur le plan intellectuel qu'humain. Apprendre de ses échecs, faire preuve d'ouverture d'esprit et d'autonomie.



Engagements

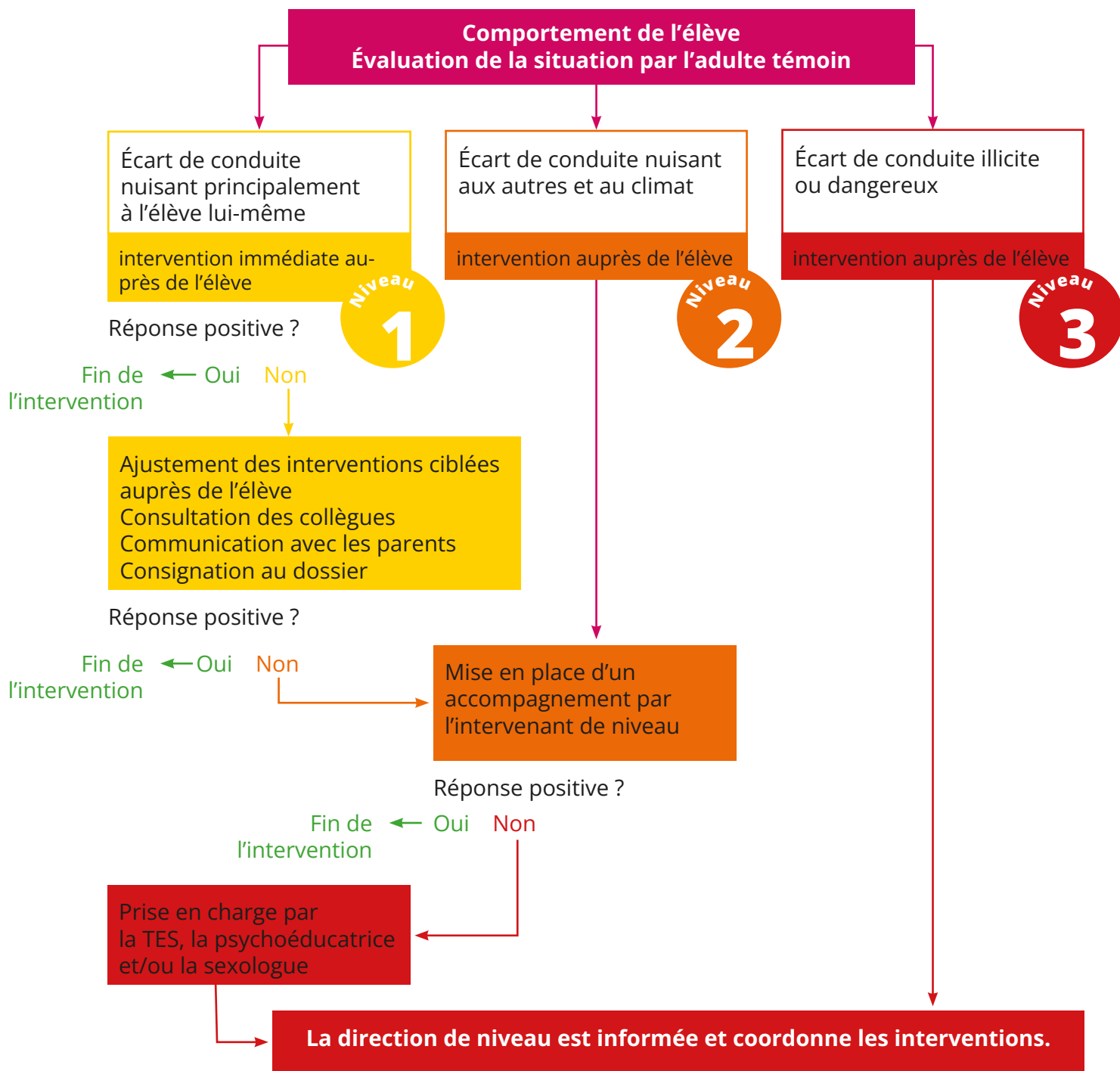
- J'apprends de mes erreurs.
- Je prends des décisions qui me permettent de développer mon esprit, mon cœur et mon corps.
- Je fais preuve d'intégrité et d'authenticité.

Comportements attendus

- Je fais toutes les tâches demandées dans les délais prévus.
- Je reconnais mes erreurs et je les assume.
- Je crée mes propres travaux et suis honnête lors des évaluations.
- Je m'implique dans les activités d'apprentissage et dans celles qui contribuent à mon estime et à mon développement.
- Je développe de saines habitudes de vie.
- J'utilise ma tablette à des fins d'apprentissage lorsque j'en ai l'autorisation.
- J'utilise adéquatement le matériel permis à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés.
- Je respecte le Code d'éthique des élèves sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications ainsi que le droit à l'image.



MODÈLE D'INTERVENTION



Niveau 1 : Ces comportements perturbent peu le fonctionnement du groupe ou nuisent principalement à l'élève lui-même ou à un nombre restreint de pairs. Ils sont généralement de faible intensité, ponctuels et se corrigent par des interventions éducatives immédiates.

Niveau 2 : Ces comportements perturbent les autres élèves ou nuisent au climat. Ils sont généralement d'intensité modérée et se corrigent par des interventions concertées.

Niveau 3 : Ces comportements dangereux ou illégaux nécessitent des interventions immédiates coordonnées par la direction.

Important : Le cumul de manquements au niveau 1 peut amener une intervention aux niveaux 2 et 3.

CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS

Écarts de conduite ponctuels nuisant à l'élève même ou à un petit groupe (faible intensité)

Niveau

1

- L'élève n'a pas son matériel.
- L'élève parle quand il ne le faut pas.
- L'élève brise son matériel scolaire.
- L'élève ne s'assoit pas correctement.
- L'élève fait des bruits inappropriés.
- L'élève triche dans le cadre des devoirs.
- L'élève utilise un langage inapproprié.
- L'élève a ses lacets détachés.
- L'élève répond impoliment à l'adulte.
- L'élève utilise ses écouteurs sans autorisation.
- L'élève refuse de travailler.
- L'élève insulte une ou un autre élève.
- L'élève dessine sur son bureau.
- L'élève ne s'assoit pas à sa place.
- L'élève court dans les corridors.
- L'élève n'a pas fait son devoir.
- L'élève utilise sa tablette sans l'autorisation du personnel enseignant.
- L'élève ne suit pas les consignes de travail.
- L'élève argumente.
- L'élève se déplace sans autorisation.
- L'élève n'a pas la tenue vestimentaire requise.
- L'élève lance des objets.
- L'élève se chamaille.
- L'élève crie, parle fort.
- L'élève dort sur son bureau.
- L'élève laisse traîner ses déchets.
- L'élève joue avec des objets inappropriés.
- L'élève mange à des endroits non autorisés.
- L'élève ne se change pas aux endroits autorisés.
- L'élève a du matériel non autorisé.
- L'élève démontre trop de familiarité envers l'adulte.
- etc.

Écarts de conduite nuisant aux autres élèves et au climat (intensité modérée)

Niveau

2

- L'élève se bagarre.
- L'élève refuse de coopérer.
- L'élève brise le matériel.
- L'élève provoque les autres (se moque).
- L'élève quitte la classe sans permission.
- L'élève fait constamment abstraction des consignes.
- L'élève encourage les mauvais comportements.
- L'élève ne respecte pas l'intimité des autres aux toilettes.
- L'élève filme ou photographie son amie ou ami sans son autorisation.
- L'élève bouscule, pousse, fait trébucher quelqu'un.
- L'élève crie contre le personnel.
- L'élève humilie une ou un autre élève.
- L'élève exclut les autres.
- L'élève participe à des jeux agressifs.
- L'élève donne un coup de poing sur son bureau.
- L'élève refuse de s'identifier.
- L'élève ne respecte pas les limites du terrain.
- L'élève utilise de façon inappropriée les réseaux sociaux ou les outils de communication.
- L'élève répond impoliment à l'adulte.
- L'élève ne s'arrête pas lorsqu'une ou un membre du personnel l'interpelle.
- etc.

Écarts de conduite illégaux ou dangereux

Niveau

3

- L'élève consomme, partage, possède, distribue, vend ou promeut des drogues, des produits de nicotine, de l'alcool ou d'autres produits interdits.
- L'élève consomme, partage, possède, distribue, vend ou promeut des boissons énergisantes.
- L'élève harcèle une ou un autre élève.
- L'élève vapote sur le terrain de l'école.
- L'élève fait des graffitis (menaçants).
- L'élève commet des voies de fait.
- L'élève menace de blesser quelqu'un.
- L'élève crache sur les autres.
- L'élève filme ou photographie une ou un membre du personnel sans son consentement.
- L'élève lance des objets dangereux.
- L'élève brise la propriété d'autrui (vandalisme).
- L'élève fait des commentaires racistes, sexistes, homophobes, etc.
- L'élève compromet la sécurité de la communauté éducative.
- L'élève intimide une ou un autre élève (gestes, paroles, attitude).
- L'élève est en possession d'une arme ou d'un objet dangereux.
- L'élève extorque quelque chose à autrui avec ou sans menaces de représailles.
- L'élève déclenche volontairement et sans motif valable le système d'alarme ou d'incendie.
- L'élève publie ou diffuse des photos et des vidéos illicites ou portant atteinte à la dignité d'autrui.
- L'élève profère des menaces portant atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une ou d'un autre élève, ou d'une ou d'un membre du personnel.
- L'élève commet un vol.
- etc.

Cette liste est non exhaustive. Les comportements sont énumérés à titre d'exemples.

PANIER D'INTERVENTIONS ET CO

Niveau

1

Interventions de niveau 1

(effectuées par toute la communauté éducative du Collège)

- Donner des signaux non verbaux
- Clarifier et réexpliquer les attentes
- Limiter le droit de parole
- Aider l'élève à se mettre en action
- Donner des choix
- Dédramatiser
- Renforcer le comportement positif des pairs
- Inscrire un commentaire dans le portail
- Rediriger
- Offrir à l'élève de marcher à l'extérieur
- Surveiller et intervenir de manière active
- Ignorer volontairement certains comportements
- Changer l'élève de place
- Rencontrer individuellement l'élève
- Enseigner explicitement les comportements attendus et modéliser
- Annoncer clairement la conséquence à venir
- Reformuler
- Demander à l'élève d'identifier des élèves qui répondent correctement aux attentes
- Communiquer avec les parents
- Établir un lien significatif et positif avec les élèves
- Noter et encourager les améliorations
- etc.

Conséquences de niveau 1

mises en place par toute la communauté éducative du Collège

- Gestes de réparation
- Reprise de temps
- Reprise de travail
- Perte de privilèges
- Excuses verbales ou écrites
- Suivis au besoin
- Travaux communautaires
- etc.

Niveau

2

Interventions de niveau 2

(effectuées par les intervenantes et intervenants de niveau ainsi que par la TES, en collaboration avec toute la communauté éducative du Collège)

- Employer toute intervention de niveau 1
- Retirer l'élève de la classe ou de l'activité
- Rencontrer l'intervenante ou l'intervenant de niveau, la ou le TES (ponctuellement ou de manière récurrente)
- Demander une réflexion écrite
- Communiquer et échanger avec les parents
- Rencontrer les parents
- Rencontrer la direction de niveau
- etc.

Conséquences de niveau 2

mises en place par les intervenantes et intervenants de niveau, en collaboration avec toute la communauté éducative du Collège)

- Geste de réparation en lien avec le comportement
- Perte de privilèges
- Reprise de temps
- Reprise de travail
- Confiscation
- Mesures particulières
- Plan d'action
- etc.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

Niveau

3

Interventions de niveau 3

(effectuées par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur, la ou le sexologue, la ou le TES et la direction, en collaboration avec toute la communauté éducative du Collège)

- Employer toute intervention de niveau 2
- Retirer l'élève
- Demander une réflexion écrite
- Recommander un suivi à l'externe
- Demander une intervention ou un suivi en psychoéducation
- Demander une intervention ou un suivi en sexologie
- Rencontrer la direction de niveau
- Rencontrer les parents avec la direction
- Élaborer un plan d'action
- etc.

Conséquences de niveau 3

(mises en place par la direction, en collaboration avec toute la communauté éducative du Collège)

- Suspension interne ou externe
- Contrat de comportement – admission conditionnelle
- Mesures particulières
- Conseil de direction/étude de dossier
- Renvoi
- Plan d'action
- etc.

La direction se réserve le droit de fouiller le casier et les effets personnels de l'élève lorsqu'elle a des raisons de croire que cette dernière ou ce dernier est en possession d'objets interdits ou dangereux.

Dans le cas d'infractions graves et de nature criminelle, le corps policier peut être impliqué à tout moment, selon le type d'événement. Une plainte peut être transmise aux autorités judiciaires, exposant l'élève aux sanctions criminelles et pénales alors prévues par les lois en vigueur.

Une étude de dossier est une analyse complète de ce dernier par le conseil de direction. Il y a suspension de l'élève tant que la direction ne l'a pas terminée. La possibilité de renvoi du Collège est alors envisagée par la direction.

CODE DE VIE



Présence à l'école

L'assiduité aux cours est un facteur déterminant de réussite. Toute absence doit être justifiée auprès de la personne responsable des absences. Avant de quitter l'école, les élèves ont la responsabilité de recevoir l'autorisation pour ce faire auprès de cette dernière.

Motifs acceptés :

- Maladie ou accident.
- Décès d'un proche parent.
- Convocation au tribunal.
- Participation à un événement d'envergure locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, préalablement autorisée par le Collège.

Mesures particulières possibles en cas d'absence sans autorisation :

- Rencontre avec une intervenante, un intervenant ou la direction.
- Reprise(s) de temps.
- Plan d'action.



Ponctualité

L'élève s'engage à se présenter à l'heure à ses cours.

La ponctualité permet à l'élève de profiter pleinement des apprentissages dès le début du cours et est un facteur déterminant de réussite.

Elle développe aussi son sens des responsabilités en l'amenant à gérer son temps et à respecter ses engagements scolaires.

Enfin, elle a une incidence positive sur le groupe : des élèves à l'heure contribuent à un climat de classe calme, sans interruption, favorisant ainsi l'apprentissage de toutes et tous. C'est pourquoi le Collège interviendra dès les premiers retards afin de modifier le comportement.



Interventions possibles :

- Suivi au dossier et intervention par la surveillante ou le surveillant de niveau.
- Au troisième retard – rencontre de sensibilisation en sous-groupe avec une intervenante ou un intervenant et avis aux parents.
- Au quatrième retard – reprise de temps et communication aux parents.
- Au cinquième retard – rencontre individuelle avec une intervenante ou un intervenant, engagement formel, mesures particulières et communication aux parents.

Mesures d'encadrement particulières possibles (toujours accompagnées d'interventions et pas en ordre d'importance) :

- Reprise(s) de temps – 60, 120 et 180 minutes, temps de dîner, journées pédagogiques, jours 0, samedis. Ces moments sont déterminés par l'équipe-école en tenant compte de l'organisation scolaire.
- Rencontre(s) avec une intervenante ou un intervenant.
- Appel aux parents.
- Rencontre(s) avec la direction.
- Horaire personnalisé.
- Plan d'action.
- Interdiction temporaire d'assister au cours visé par la période de retard.
- Suspension.

Objets électroniques autorisés

(cellulaires, montres intelligentes, etc.)

L'élève s'engage à apporter uniquement au Collège les objets électroniques autorisés.

L'utilisation du téléphone cellulaire et de la montre intelligente (ou de tout autre objet électronique de ce type) est interdite au Collège pour toute la journée, soit de 8 h à 16 h 15.

Les élèves doivent déposer ces objets dans leur casier dès leur arrivée et les reprendre uniquement à la fin de la journée.

Mesures d'encadrement applicables pour tout manquement aux règles concernant l'utilisation des objets électroniques :

- Au premier manquement – confiscation de l'objet pour la journée et suivi au dossier.
- Au deuxième manquement – confiscation de l'objet, suivi au dossier et appel aux parents qui devront venir récupérer l'objet à la réception pendant les heures d'ouverture.
- Au troisième manquement – rencontre avec une intervenante ou un intervenant et plan d'action.

Attention!

Les lunettes Meta ou autres de ce type sont considérées comme des objets électroniques non acceptés.





Code vestimentaire

L'élève s'engage à respecter le Code vestimentaire du Collège.

Les élèves doivent arriver et repartir en fin de journée en portant l'uniforme autorisé par le Collège. En tout temps, les élèves doivent porter un uniforme propre et sans déchirure.

Les élèves doivent porter des vêtements qui correspondent à leurs mensurations et qui ne sont pas défraîchis par l'usure du temps. Les tatouages et les perçages visibles doivent respecter les valeurs du Collège et être sécuritaires, exempts de violence, de sexualité ou de discrimination. Les bijoux et les accessoires doivent également respecter les mêmes critères.



L'uniforme scolaire doit être porté adéquatement.

Journées normales d'école + jours 0



La chaussure doit être fermée, noire et en cuir véritable ou «végan», avec des semelles noires.



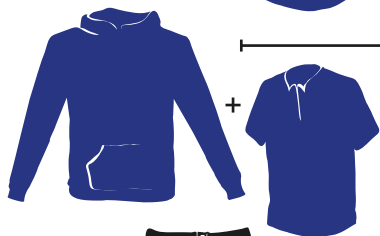
Le port d'espadrilles basses de marque Converse et de couleur marine est autorisé à l'année.



Les bas et chaussettes doivent être d'une même paire.



Le polo doit être porté en tout temps.



Le port du kangourou du Collège ou d'une veste d'une équipe sportive du Collège ou d'activités parascolaire du Collège est autorisé, à condition que l'élève porte le polo du Collège en dessous.



Le pantalon doit être porté à la taille avec ou sans ceinture et arriver à la cheville par-dessus la chaussette. S'il y a lieu, la ceinture doit être marine ou noire avec une boucle régulière.



La jupe doit maintenir sa coupe et avoir une longueur mi-cuisse. Le port du cuissard Lemira est obligatoire avec la jupe, et son logo ne doit pas être visible.



Le collant doit être uni marine ou noir et en bon état.

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.



Éducation physique

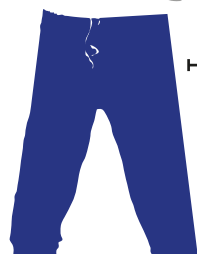
L'uniforme d'éducation physique est obligatoire pour les cours d'éducation physique et à la santé ainsi que lors d'activités sportives.



— T-shirt gris.



— Chandail gris à manches longues.



— Pantalon de jogging bleu marine.



— Short bleu marine.



— Chaussures de sport

(les *Nike Air Force* et les souliers de style *Converse* ne sont pas acceptés).



Dossard réversible en tissu.



Attention!

Les bijoux ne sont pas autorisés durant ces cours. Il faut aussi porter attention à la propreté des vêtements et aux odeurs.

Journées couleur

- Vêtements respectueux et décents.
- Vêtements avec des bretelles couvrant les épaules et rejoignant le pantalon, le short ou la jupe.
- Vêtements portés à la taille.
- Jupe ou robe ayant une longueur mi-cuisse.
- Souliers à talons plats uniquement.
- Sandales attachées afin de maintenir l'ensemble du pied.

Sorties scolaires et activités

La tenue doit respecter les consignes données explicitement par les responsables de l'activité.

Journées de canicule

En cas de journées très chaudes et uniquement si le Collège l'autorise explicitement, l'uniforme d'éducation physique peut être permis, en excluant le pantalon de jogging et le chandail à manches longues. L'uniforme de match n'est pas autorisé.





Interventions en cas de manquement :

- Indication à l'élève que sa tenue est non conforme, modification de l'uniforme et suivi au dossier.
- Au troisième manquement – rencontre avec une surveillante ou un surveillant de niveau et/ou une intervenante ou un intervenant et mise en place de mesures particulières.

Mesures particulières possibles (pas nécessairement en ordre) :

- Rencontre avec une surveillante ou un surveillant de niveau et/ou une intervenante ou un intervenant, ou avec la direction.
- Appel aux parents.
- Retour à la maison.
- Horaire modifié pour vérifier la conformité de l'uniforme.
- Plan d'action.

Intégrité intellectuelle (plagiat, collusion et tricherie)

L'élève s'engage à faire ses propres travaux et à être honnête lors des évaluations.

Mesures d'encadrement en cas d'écart de comportement :

- Rencontre de l'élève par l'enseignant concerné, l'intervenante ou l'intervenant, ou la direction, au besoin.
- Communication aux parents.
- Suivi au portail (code PL inscrit pour le travail).
- Remarque au portail (inscrite pour la durée de la scolarité au Collège).
- Reprise du travail (à un moment déterminé par l'équipe-école – période de dîner, journée pédagogique, jour 0, samedi).
- Atelier ou réflexion.
- En cas de récidives : plan d'action et possibilité de contrat de comportement.

Non-respect des échéanciers pour la remise des travaux (en lien avec la Politique locale d'évaluation des apprentissages)

L'élève doit remettre ses travaux conformément aux consignes de son enseignant sauf en cas de circonstances exceptionnelles ou entente particulière.

Mesures applicables en cas de travaux non remis :

- Intervention personnalisée auprès de l'élève et suivi commenté au dossier.
- Pénalité de 5 % par jour de retard, pour un maximum de 15 % au premier cycle.
- Pénalité de 10 % par jour de retard pour un maximum de 30 %
- Après trois jours, si le travail n'est toujours pas remis, appel aux parents et convocation à un moment déterminé par l'équipe-école pour effectuer le travail (période de dîner, journée pédagogique, jour 0, samedi).
- Après cumul de travaux non remis dans les délais prescrits, rencontre avec une intervenante ou un intervenant et plan d'action (réflexion, etc.).



Absences nombreuses lors d'évaluations

Interventions possibles :

- Note au dossier de l'élève.
- Reprise de l'évaluation sans préavis.
- Reprise de l'évaluation lors d'une période déterminée hors de l'horaire standard.
- Mention NE (non évalué) pour l'évaluation jusqu'à la reprise.
- Rencontre avec la direction.
- Plan d'action.

Autres comportements attendus

Les élèves doivent avoir le visage découvert lorsqu'elles et ils se trouvent sur les lieux mis à la disposition du Collège.

Les élèves doivent vouvoyer les membres du personnel de l'école et utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser à celles-ci et ceux-ci.

À consulter aussi

- > Profil de sortie
- > Plan de lutte à l'intimidation et à la violence
- > Code d'éthique sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications ainsi que le droit à l'image



COLLÈGE
NOTRE-DAME

